



Réaliser un Plan de Déplacement Établissement Scolaire

Fiche pratique n°1

Repenser la mobilité dans les établissements scolaires.

Le **Plan de Déplacement Établissement Scolaire (PDES)** est un document stratégique qui permet de **repenser les trajets entre le domicile et l'établissement scolaire**.

La mise en place d'un PDES peut viser **plusieurs objectifs**:

- Généraux (comme la contribution à la baisse des émissions de gaz à effet de serre)
- Pédagogiques (comme l'autonomisation des enfants dans leurs déplacements ou l'éducation à l'environnement);
- Opérationnels (comme la réduction de la congestion automobile et la sécurisation des abords des établissements).

Lancé à l'initiative d'établissements, de mairies ou d'associations de parents d'élèves, l'élaboration d'un PDES implique également **des partenaires : techniques** comme les services (inter)communaux, qui peuvent mettre à disposition des savoirs-faires spécialisés, **pédagogiques**, comme des associations ou des acteurs institutionnels pouvant conseiller sur le contenu pédagogique et enfin **financiers** comme l'ADEME ou le Conseil régional.

La mise en place d'un premier PDES s'effectue généralement sur deux années : Une première au cours de laquelle est impulsé le projet, où les acteurs prenant part à l'élaboration sont déterminés et réunis dans un groupe de travail afin d'élaborer un diagnostic de l'accessibilité de l'établissement et une étude des pratiques de mobilités pour ensuite définir les actions à mener. La seconde année voit leur mise en œuvre et une première évaluation.

Quels types d'actions mettre en place ?

Les actions entreprises dans le cadre des PDES peuvent appartenir à 3 catégories:

- des actions d'aménagement pour sécuriser les modes actifs, en partenariat avec les gestionnaires de voirie (généralement la mairie).
- la recherche d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle : co-voiturage, transport en commun, vélobus, pédibus.
- des actions pédagogiques et de communication, s'inscrivant dans le cadre de l'éducation civique ou de l'éducation à l'environnement.

Les fiches pratiques du SIEMU vous proposent des exemples d'actions qui peuvent être mises en place appartenant à chacune de ces catégories

Mettre en place un PDES en quatre étapes:

Au préalable

L'élaboration d'un PDES étant un processus complexe, il faut préalablement à son élaboration réfléchir à sa nécessité. De nombreuses actions ne nécessitent pas l'élaboration d'un PDES et leur mise en place par l'établissement ne doit pas y être subordonnée.

Etape 1 | Mobiliser et impulser le projet

Le projet doit être porté par des acteurs prêts à s'engager dans un projet de long terme et à y consacrer des moyens humains. Cela nécessite de déterminer clairement quel sera le rôle de chacun avant d'entreprendre toute réflexion ou diagnostic.



Etape 2 | Elaborer le diagnostic

Le diagnostic comprend deux éléments:

■ Un **diagnostic d'accessibilité**, qui référence et évalue les itinéraires disponibles pour se rendre dans l'établissement : quels modes sont empruntables ? Présentent-ils des problèmes de sécurité ? Les établissements, élèves (pour le secondaire) et parents d'élèves (pour le primaire) ainsi que les services communaux (qui peuvent apporter des expertises réglementaires et techniques) peuvent être associés à l'élaboration. Il s'appuie sur la connaissance du terrain, des cartographies ou encore des marches exploratoires.

■ Une **étude des pratiques de mobilité**, qui évalue comment les élèves se déplacent actuellement, les possibilités de changement existants et les freins s'y opposant. Cette étude est mise en place par l'établissement, avec une assistance éventuelle d'associations ou d'acteurs institutionnels auprès des élèves (et des parents d'élèves pour le primaire) à l'aide de questionnaires simples.

Le guide «réaliser un Plan de Déplacement Établissement Scolaire»

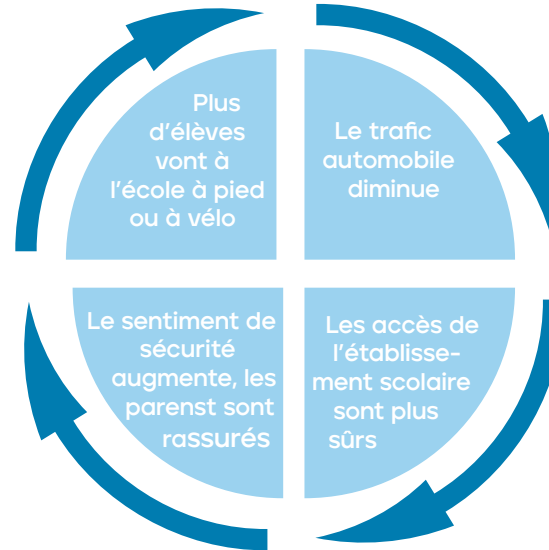
édité et mis à disposition gratuitement par l'ADEME en ligne vous accompagne dans toutes les étapes de la réalisation d'un PDES.

Il comporte également en annexe des documents types utiles aux diagnostics mobilité et aux études des pratiques mobilités.



Etape 3 | Élaboration d'un plan d'action

Les parties prenantes se concertent pour se mettre d'accord sur **une liste d'objectifs**, déterminer des actions visant à les remplir et, si possible, élaborer des indicateurs de réussite pour l'atteinte de ces objectifs.



Etape 4 | Lancer et faire vivre la démarche

La mise en œuvre du PDES commence par un **test des actions** qui peut avoir lieu sur une semaine ou une journée. Le début d'année, les retours de vacances scolaires mais également divers événements comme «mai à vélo» ou la semaine du développement durable peuvent être de bons moments pour effectuer ces tests.

Un **bilan** doit être fait de ces premières expériences avant que le PDES ne soit pérennisé. L'inscription du plan dans la durée dépend du maintien de l'implication et de la mobilisation des différents acteurs. Déterminer à l'avance un **calendrier d'évaluation et d'actualisation** sur le long terme peut permettre de relancer régulièrement la dynamique.

Le SIEMU Marne-la-Vallée

Couvrant les 31 communes des agglomérations de Marne et Gondoire, du Val d'Europe ainsi que la commune de Favières située sur la Communauté de Communes du Val Briard, le SIEMU (Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines) est un syndicat mixte fermé ayant vocation à apporter une expertise au territoire en matière de mobilités, à mettre en œuvre le Plan Local des Mobilités, feuille de route des projets visant à améliorer les conditions de déplacements sur le secteur, à suivre la qualité et à renforcer le réseau de bus de Marne-la-Vallée en accord avec Ile-de-France Mobilités. Retrouvez plus de détails sur nos missions et nos actions sur www.siemu.fr et sur notre page Facebook.

La série de fiches «mobilité scolaire» regroupe des informations pratiques nécessaires au lancement de projets visant à favoriser les mobilités actives chez les publics scolaires.

Fiche pratique n°1: Réaliser un Plan de Déplacement Établissement Scolaire

Fiche pratique n°2: Organiser un pédibus

Fiche pratique n°3: Réaménager les abords des écoles

Fiche pratique n°4: Organiser des animations autour de la mobilité